

DIVISION POLITIQUE II
p.B.15.21.Som. - BL/BAC

Berne, le 20 février 1991

CONSEIL DES ETATS

Commission des affaires
étrangères

6.2. Afrique noire. Somalie : speaking note

Situation générale

Le conflit somalien est essentiellement dû à la lutte des différents clans pour le pouvoir. De sérieux efforts de réconciliation du Gouvernement du Président Siad Barré avec le Mouvement National Somalien du nord et les mouvements rebelles du sud pour mettre fin à la guerre civile, jeter les bases de nouvelles institutions et créer une nouvelle Constitution n'ont pas abouti.

Depuis le renversement du régime de Siad Barré fin janvier 1991 par le groupe des rebelles du Congrès de la Somalie unifiée (USC), le pays est déchiré par les affrontements entre les divers mouvements de libération. Ce Congrès de la Somalie unifiée a nommé le 29 janvier un nouveau Président, M. Ali Mahdi Mohamed. Ce dernier a déclaré que sa première tâche serait d'unifier un pays au bord de l'effondrement. Il a promis d'organiser des élections sous peu, de former un gouvernement de réconciliation nationale avec des représentants de tous les groupes d'opposition, y compris les exilés. Cependant, ceux-ci ont contesté sa nomination. Ainsi, le Mouvement National Somalien a refusé de reconnaître le nouveau Président. La situation politique, économique, militaire et sociale de la Somalie est très grave, voire catastrophique. L'évolution du pays est incertaine.

Lieu de séjour de Siad Barré

Nous ne disposons d'aucun élément venant appuyer des informations de presse selon lesquelles Siad Barré se trouverait toujours en Somalie ou aurait pu se réfugier au Kenya. Ce dernier Etat a apparemment offert à Siad Barré d'assurer sa sécurité s'il s'y réfugiait, à la condition toutefois qu'il s'engage ensuite à rechercher un autre pays d'asile.



Une éventuelle demande d'entrée et d'asile de Siad Barré dans notre pays serait soumise au Conseil fédéral.

Prétendus avoirs de Siad Barré en Suisse

Dans sa réponse écrite du 2 novembre 1989 à la question ordinaire Rechsteiner du 6 octobre 1989, le Conseil fédéral indiquait qu'il ne disposait d'aucune base lui permettant de juger du bien-fondé de rumeurs relatives à de prétendus capitaux en fuite détournés par Siad Barré. Les autorités suisses n'ont d'ailleurs, jusqu'à ce jour, pas été interpellées à ce sujet par les nouvelles autorités somaliennes. Une éventuelle demande de leur part visant à obtenir le blocage de comptes bancaires ou l'entraide judiciaire ferait naturellement l'objet d'un examen attentif de la part des autorités suisses compétentes.

Quant à la question d'une prétendue villa du Président Siad Barré à Genève, le Conseil fédéral constatait dans la même réponse que le DFAE, compétent en cas d'acquisition d'un bien immobilier pour le compte de l'ancien Chef d'Etat somalien, n'avait reçu aucune demande à cet effet. Selon les autorités genevoises concernées, ni Siad Barré ni son épouse ne figurent comme propriétaires au registre foncier.

Colonie suisse à Mogadiscio

Lors des combats pour la ville de Mogadiscio, tous les ressortissants étrangers, dont une dizaine de délégués suisses du CICR et un couple suisse, ont pu être évacués. Une ressortissante suisse qui vivait à Afgoi, localité située à environ 40 km de la capitale, et qui gérait un orphelinat a pu s'enfuir tout récemment vers le Kenya. A notre connaissance, il n'y a plus de compatriotes dans le pays à l'exception des membres d'une délégation du CICR à Berbera, au nord-ouest de la Somalie.

Relations de la Suisse avec la Somalie (Aide humanitaire)

Notre politique à l'égard des Etats de la Corne de l'Afrique impliqués dans la guerre civile se caractérise par notre engagement humanitaire (en particulier par des livraisons de produits alimentaires) en faveur des populations les plus affectées. Cette politique vaut également pour la Somalie. Nous avons accordé en 1990 une aide de plus de 2 mil-

lions de francs en faveur de cet Etat, dont 1'750'000 francs par l'intermédiaire du CICR.

La Section Aide humanitaire et alimentaire et le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes sont conscients de la situation très grave dans laquelle se trouve actuellement la population restée sur place et suivent l'évolution des événements avec beaucoup d'attention. Le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes ne peut plus, pour des raisons de sécurité, déployer une activité dans le pays aussi longtemps que les conditions présentes perdurent et que la situation à Mogadiscio ne s'améliore pas. La Section Aide humanitaire et alimentaire reste en contact étroit avec ses partenaires pour une aide d'urgence, en particulier avec le CICR, qui gère avec le Croissant Rouge somalien un hôpital au nord-ouest du pays, où une présence et une activité restreintes sont encore possibles. Nous étudions avec des organisations partenaires la possibilité d'aide la plus appropriée aux quelque 40'000 personnes qui ont quitté la Somalie pour se réfugier dans des camps situés surtout sur sol éthiopien.

A rappeler que M. Peter Altwegg, délégué du CICR, a été tué le 6 octobre 1990 lors d'une embuscade tendue par un groupe du Mouvement National Somalien.

Original direkt weitergeleitet

DIVISION POLITIQUE II
p.B.15.21.Som. - BL/ROJ

Berne, le 20 février 1991


Note au Secrétariat général

Séance de la Commission des affaires étrangères
du Conseil des Etats des 21/22 février 1991
Point 62 de l'ordre du jour :
Situation en Afrique noire : Somalie

Somalie

Nous référant à votre note du 15 février 1991 concernant l'objet susmentionné, nous vous transmettons ci-joint la note demandée relative à la Somalie, en deux exemplaires. M. A. Brandel se tient à disposition du Secrétariat général pour participer à la séance consacrée à la situation dans ce pays.

DIVISION POLITIQUE II
p.o.


Ch. Hauswirth

Annexes mentionnées

Copie avec annexe : - Secrétariat politique
- DDA, Section aide humanitaire et alimentaire
- Presse et information
- Service économique et financier
- D.D.I.P.
- D.O.I.
- SI, HC, DC, BL
- Ambassade de Suisse à Nairobi

CK 22 Feb 91 17